



Procès-verbal du Conseil Municipal du 7 novembre 2022

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 13

Pouvoirs : 01

Votants : 14

Date de Convocation du Conseil Municipal :

28 octobre 2022

L'an deux mil vingt deux, le sept novembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Thomas ALESSI, Diogène BATALLA, Véronique BOUCHARD, Nathalie DENIS, Baptiste GAUDELUS, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Jean-Marie LEYGONIE, Isabelle MORESI, Frédérique MOULIGNEAU, Chani PETIT et Christian PETRINI.

Absents excusés : Caroline BENOIT-GONIN (pouvoir donné à Elvine LEON), Stanislas BOUCHET et Florence RIUS.

Absents : Olivier CHAMBE, Sylvie DESBOURDELLES et Vincent LABOURIER.

Election d'un secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Chani PETIT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptée.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 septembre 2022

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil municipal du 19 septembre 2022.

Installation d'un nouveau conseiller municipal

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la démission de Guy COLENT, par courrier reçu en mairie le 21 septembre 2022.

Monsieur le Maire et l'ensemble du conseil souhaitent la bienvenue à Christian PETRINI en tant que conseiller municipal.

Par courrier en date du 17 octobre 2022, la Préfecture informe la mairie et la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle que Guy COLENT, également conseiller communautaire, sera remplacé par Thomas ALESSI.

Monsieur le Maire et l'ensemble du conseil souhaitent la bienvenue à Thomas ALESSI en tant que nouveau conseiller communautaire.

2022-55 Délibération relative aux membres élus du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

Rapporteur : Diogène BATALLA

Il est précisé que les membres élus au sein du conseil d'administration du CCAS sont les suivants :
Véronique BOUCHARD, Guy COLENT, Nathalie DENIS, Baptiste GAUDELUS et Elvine LEON.

A la suite de la démission de Guy COLENT et de l'installation de Christian PETRINI au sein du conseil municipal, Christian PETRINI devient membre élu au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

VU la délibération 2020-25 du 28 mai 2020 fixant à 5 le nombre de membres élus au sein du CCAS,
VU la délibération 2021-57 du 29 novembre 2021 modifiant le nom des membres élus,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE DIRE** que les 5 membres élus au sein du conseil d'administration du CCAS sont :
Véronique BOUCHARD, Nathalie DENIS, Baptiste GAUDELUS, Elvine LEON et Christian PETRINI.

2022-56 Délibération relative à la modification des délégués au Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Azergues (SIEVA)

Rapporteur : Diogène BATALLA

A ce jour, sont nommés au SIEVA :

- deux délégués titulaires : Diogène BATALLA et Vincent LABOURIER ;
- un délégué suppléant : Philippe DRAIS.

A la suite de la démission de Philippe DRAIS, il convient de mettre à jour la liste des délégués pour le SIEVA.

VU la délibération 2020-26 du 28 mai 2020 désignant les représentants de la commune au SIEVA,
VU la délibération 2020-35 du 15 juin 2020 modifiant le nom des représentants de la commune au SIEVA,

VU la candidature d'Aymeric GIRARDON,

Il est proposé de désigner les représentants de la commune au SIEVA :

- deux délégués titulaires : Diogène BATALLA et Vincent LABOURIER ;
- un délégué suppléant : Aymeric GIRARDON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE DESIGNER** les représentants de la commune au SIEVA comme suit :
 - o deux délégués titulaires : Diogène BATALLA et Vincent LABOURIER ;
 - o un délégué suppléant : Aymeric GIRARDON.

2022-57 Délibération relative à la modification des délégués au Tourisme au sein de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle

Rapporteur : Diogène BATALLA

A la suite de la démission de Guy COLENT, il convient de mettre à jour la liste des délégués au Tourisme au sein de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle.

A ce jour, deux délégués représentent la commune : Raymond BERTHAUD et Guy COLENT.

VU la délibération 2020-36 du 15 juin 2020 désignant les délégués au tourisme au sein de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle,

VU la candidature de Christian PETRINI,

Il est proposé de désigner les deux délégués au tourisme au sein de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle : Raymond BERTHAUD et Christian PETRINI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE DESIGNER** les deux délégués au tourisme au sein de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle : Raymond BERTHAUD et Christian PETRINI.

2022-58 Délibération relative à la modification du tableau des effectifs, création, modification et suppression de postes

Rapporteur : Diogène BATALLA

Une erreur s'est glissée dans la précédente délibération 2022-48 prise lors du conseil municipal du 19 septembre 2022. Il convient donc de retirer la délibération prise précédemment et la remplacer par celle qui suit.

En effet, la suppression de postes doit avoir été au préalable transmise au comité technique du centre de gestion, qui doit rendre un avis.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le tableau des effectifs de la commune,

VU les délibérations de création, suppression, modifications de poste prises précédemment,

VU la délibération 2022-48 du 19 septembre 2022 relative à la modification du tableau des emplois,

Il s'avère que certaines corrections sont à apporter afin de mettre à jour le tableau des emplois.

Deux postes d'adjoint administratif à temps complet ont été pourvus en visant la même délibération. Il convient donc de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet pour régulariser cette situation de fait.

D'autre part, le tableau des emplois indique un temps horaire pour un poste d'adjoint technique, qui ne correspond pas aux heures nécessaires pour cette mission. Il convient donc de régulariser cette situation de fait et ainsi diminuer ce temps de travail de 30h30 à 28h43.

En plus de cette régularisation, il est demandé au conseil municipal d'augmenter le temps de travail de deux ATSEM :

- augmentation de trente minutes par jour pour le poste d'ATSEM principale 1ère classe, afin de prendre en compte le temps de garderie périscolaire du soir. Cette personne termine à 18h30 (et non 18h00). Ce temps de travail étant annualisé (sur 36 semaines), cela représente une augmentation de 11 heures supplémentaires sur l'année. Le poste sera modifié de 31h39 à 31h53 soit 31,88h/35è ;
- augmentation de quarante-cinq minutes par jour pour le poste d'ATSEM principale 1ère classe, afin de prendre en compte le temps de garderie périscolaire du soir. Cette personne termine à 18h15 (et non 17h45). Ce temps de travail étant annualisé (sur 36 semaines), cela représente une augmentation de 31 heures supplémentaires sur l'année. Le poste sera modifié de 29h08 à 29h47 soit 29,79h/35è.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE RETIRER** la délibération 2022-48 du 19 septembre 2022 relative à la modification du tableau des emplois,
- **DE CREER** un poste d'adjoint administratif à temps complet,
- **DE MODIFIER** le poste d'adjoint technique à temps non complet de 30h30 pour le passer à 28h43, soit 28,72h/35^{ème},
- **DE MODIFIER** le poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe à temps non complet de 31h39 pour le passer à 31h53, soit 31,88h/35^{ème},
- **DE MODIFIER** le poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe à temps non complet de 29h08 pour le passer à 29h47, soit 29,79h/35^{ème}.

2022-59 Délibération relative au versement d'un don au CCAS de la commune de Rontalon

Rapporteur : Frédérique MOULIGNEAU

La commune de Rontalon a souhaité renouveler son mobilier de bibliothèque et a gracieusement offert à la commune de Fleurieux-sur-L'Arbresle l'ancien mobilier, encore fonctionnel, composé de deux travées simples, dix travées doubles, une quinzaine de serre-livres, trois bacs CD, sept bacs pour albums BD, une desserte pour transporter les livres, un meuble vinyl, un présentoir à revue composé de douze casiers, six tables, une vingtaine de chaises, douze blocs podium pour un espace enfant, quinze panneaux de signalétique et d'un bureau. Ces équipements font partie d'une gamme encore produite par la société DPC. Il sera donc encore possible de compléter ce mobilier.

Le Bureau a proposé qu'un don soit fait au CCAS de la commune de Rontalon et ainsi témoigner la reconnaissance de la commune.

VU la proposition du Bureau de faire un don d'un montant de 200,00€ au CCAS de la commune de Rontalon,

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE VERSER** un don d'un montant de 200,00€ au CCAS de la commune de Rontalon.

Pour pouvoir effectuer le versement de cette subvention, il convient de procéder à une décision modificative budgétaire comme suit :

Section Fonctionnement	Crédits	Débits
65888 Autres	+200,00 €	
022 Dépenses imprévues		-200,00 €
TOTAL	+200,00 €	-200,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE DIRE** que les crédits correspondants seront prélevés sur les dépenses imprévues du budget principal de la commune tel que proposé ci-dessus.

2022-60 Délibération relative à l'approbation de la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle - Transfert de compétences « participation à une convention France Services »

Rapporteur : Diogène BATALLA

Plusieurs constats ont démontré l'opportunité de la création d'une Maison France Services sur le Pays de L'Arbresle comme :

- des services publics de moins en moins présents sur le territoire : fermeture de la Trésorerie de L'Arbresle en septembre 2021, présence de permanences de certains partenaires (CAF, CARSAT, etc.) mais qui ne sont pas des permanences généralistes ;
- la dématérialisation des principales démarches administratives accentue ce phénomène et éloigne une partie de la population de l'accès aux services publics ;
- une problématique de mobilité importante, commune à plusieurs types de public (jeunes, familles monoparentales, personnes en fragilité sociale, personnes âgées, ...).

Pour remédier à ces constats, depuis 2021, le Bureau et le Conseil Communautaire de la CCPA se sont prononcés en faveur de la création d'un Espace France Services. La délibération communautaire 229-2021 du 16 décembre 2021 a prévu le lancement de la démarche en 2022 et la création de deux emplois administratifs inscrits au budget.

Un dossier de candidature a été déposé auprès de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) pour signer avec l'Etat une convention de partenariat France Services. Le 8 juillet 2022, l'ANCT a accordé la labellisation France Services à la CCPA. En conséquence, le service a ouvert le 18 juillet au siège de la CCPA et remporte un franc succès.

Le service public « France Service » au quotidien

Cet espace France services est le 31^{ème} ouvert dans le département.

Deux agents France Services ont été formés pour accueillir, informer et accompagner les usagers dans leurs démarches du quotidien : gestion du compte Ameli, demande d'aide (allocation logement, retraite, etc.), création d'un espace pôle emploi ou CAF, demande de carte d'identité, ... En complément des démarches administratives, il est également possible d'accéder à des postes informatiques en libre-service.

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle propose également un service de conseil numérique individualisé. Sur des créneaux dédiés, un conseiller peut aider pour :

- prendre en main les équipements informatiques des usagers ;
- les aider à naviguer sur internet ;
- gérer les courriels des usagers
- leur apprendre les bases du traitement de texte ;
- leur faire connaître l'environnement numérique.

Depuis le mois de septembre, l'Espace France services accueille des partenaires :

- Mutualité Sociale Agricole : permanence assurée deux mardis par mois ;
- Caisse d'Allocations Familiales : permanence assurée chaque mercredi.

Par ailleurs la CCPA continue d'accueillir la permanence SOL IHA sur rendez-vous.

Quelques repères chiffrés

Après trois mois de fonctionnement du 18 juillet au 21 octobre :

- 274 personnes reçues sur 38 jours cumulés de fonctionnement, soit une moyenne de 7,1 personnes par jour. Des personnes de tous âges, même si davantage de personnes de 50 ans et plus sont reçues ;
- 19 personnes ont utilisé l'espace numérique en libre-service ;
- 95% des personnes reçues habitent une commune de la CCPA et une sur deux habite L'Arbresle ;
- Dans 58 % des cas, les agents France Service ont été en mesure d'apporter une réponse à la demande lors du premier passage ;
- 34% des situations ont nécessité de recevoir une seconde fois la personne pour aboutir sur la demande (recueil de documents supplémentaires ou situation plus complexe nécessitant une mise en lien des agents France Services avec un référent de l'administration concernée par la demande) ;
- Dans 8% des cas, une aide a été apportée et les personnes ont finalisées par elle-même les démarches ;

- 55% des demandes concernent une des cinq administrations suivantes : Caisse d'Allocations Familiales, Assurance retraite, Assurance maladie, Agence nationale des titres sécurisés, Finances publiques.

Le nécessaire transfert de compétences « participation à une convention France Services »

L'ouverture de l'Espace France Services s'est appuyée sur la compétence statutaire de la CCPA « **Action sociale d'intérêt communautaire** » conformément à l'arrêté préfectoral n° 69-2021-06-04-00008 du 4 juin 2021 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle. Le contrôle de légalité demande à faire évoluer la base juridique de France Service en l'appuyant sur la compétence permise par l'article L 5214-16 8^o) du Code Général des Collectivités Territoriales « **Participation à une convention France Services** ».

Cette prise de compétence ne peut s'exercer qu'après une procédure volontaire de transfert, c'est-à-dire par une modification statutaire dans les conditions de droit commun.

Pour rappel, la procédure de transfert de compétence est régie par les dispositions des articles L.5211-5 et L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ces transferts sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant du Conseil Communautaire et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Le Conseil municipal de chaque Commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au Maire de la Commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur le transfert proposé. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. Le transfert de compétences est prononcé par arrêté du ou des représentants de l'État dans le ou les départements intéressés».

VU l'opportunité de la création d'un Espace France Services sur le Pays de L'Arbresle,

VU la notification du Préfet de Région en date du 8 juillet 2022 portant labellisation par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires de la Maison France Services du Pays de L'Arbresle au siège de la CCPA, 117 rue Pierre Passemard, 69210 L'Arbresle

VU la convention départementale France Services et sa proposition d'avenant n°8, annexe 36, proposée par le Préfet de Région

VU la notification de la délibération communautaire 148-2022 portant modification des statuts de la CCPA portant sur la compétence « participation à une convention France Services » en date du 22 septembre 2022,

VU le projet de convention présenté,

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'EMETTRE** un avis favorable à la modification des statuts proposée par le Conseil Communautaire et de transférer sa compétence en matière de « participation à une convention France Services » à la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle.

Délibération 2022-61 Présentation des rapports annuels sur l'assainissement

Rapporteur : Aymeric GIRARDON

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle a présenté lors de son conseil communautaire du 22 septembre 2022 les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif pour l'année 2021.

Le maillage du réseau des stations d'épuration est performant, mais nécessite un entretien régulier.

La station d'épuration du Buvet est gérée en Délégation de Service Public (DSP) et sera prochainement

reprise en régie par la CCPA. La qualité des eaux des rivières s'améliore.

VU le Code Général des Collectivité Territoriales, notamment ses articles D224-1 à D2224-5,

VU les deux rapports annuels de la CCPA sur le prix et la qualité du Service Public de l'Assainissement Collectif pour l'année 2021 présentés au Conseil Communautaire du 22 septembre 2022,

VU le rapport annuel de la CCPA sur le prix et la qualité du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour l'année 2021 présenté au Conseil Communautaire du 22 septembre 2022,

CONSIDERANT que ces rapports produits par la CCPA doivent être présentés dans les douze mois suivants au sein des conseils municipaux,

CONSIDERANT la nécessaire information du public,

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE PRENDRE** acte de la présentation des deux rapports annuels de l'assainissement collectif de la CCPA pour l'année 2021 ;
- **DE PRENDRE** acte de la présentation du rapport annuel de l'assainissement non collectif (SPANC) de la CCPA pour l'année 2021.

Informations de la CCPA

Le prochain conseil communautaire aura lieu jeudi 10 novembre 2022.

Informations et décisions du maire

Droit de préemption (Déclaration d'Intention d'Aliéner DIA) :

Depuis le dernier conseil municipal, la commune n'a pas fait valoir son droit de préemption sur les DIA suivantes :

Date réception DIA	N° parcelle	Bien vendu	Prix de vente
20/09/2022	AK 260	Maison de 83 m ²	65 000,00 €
20/10/2022	BC 305	Appartement de 69,40 m ² Bât A lot n°4 au RdC, 2 garages et une cave	210 000,00 €
20/10/2022	BC 0025	Appartement de 50,70 m ² lot n°7 au 2ème étage et 1 garage	150 000,00 €

Comptes-rendus des commissions communales, délégués communautaires et syndicaux.

Commission communication – Médiathèque –Frédérique MOULIGNEAU :

La commission prépare le bulletin municipal, distribué dans les boîtes aux lettres vers le 15 janvier 2023. Les sollicitations des annonceurs et des associations ont été faites. Sur proposition de la commission, un focus aura lieu sur la partie culture.

La commission travaille sur les grands panneaux des plans de la commune (rond-point de la nationale, vers la mairie et vers la gare).

Le premier salon du livre est prévu le 27 novembre à la salle polyvalente. La cérémonie des premières lectures (ex bébés lecteurs) sera un des temps forts de cet événement.

Commission enfance - jeunesse - affaires scolaires – Véronique BOUCHARD :

Le 22 octobre a eu lieu la journée « éco-héros » organisée par le conseil municipal des jeunes. En une heure, les enfants ont ramassé 15 kg de déchets : mégots, canettes, débris de verre, caleçons. Un concours a été organisé également sur le temps de dégradation des déchets, 3 lots ont été attribués. Un repas partagé et la projection du film documentaire « 2040 » par le cinéma itinérant des Monts du Lyonnais ont clôturé cette journée (pour un coût d'environ 1400 €).

Frédérique MOULIGNEAU indique que cette action sera relayée dans le bulletin municipal.

Un chantier jeunes a eu lieu à nouveau du 24 au 28 octobre : 6 jeunes (4 filles et 2 garçons) ont été retenus pour nettoyer les allées du cimetière. Ayant terminé leur mission, ils sont ensuite allés nettoyer une partie du parc du Chêne.

Commission environnement – Jean-Marie LEYGONIE :

La commission travaille sur plusieurs sujets dont les jardins partagés, la revégétalisation du village, les composteurs partagés, etc.

Deux sujets se dégagent :

- Entrée en vigueur du décret tertiaire : L'Etat demande aux collectivités et entreprises de s'engager dans un plan d'économies d'énergies pour les bâtiments de plus de 1 000 m² avec un objectif d'atteindre une diminution de 40% des dépenses. Sur la commune de Fleurieux-sur-L'Arbresle, l'école et la salle polyvalente sont concernés ;
- En parallèle, la commission travaille sur un plan d'économies avec les associations pour diminuer les consommations d'eau chaude et de chauffage dans les salles mises à disposition par la commune.

Commission sécurité - Jean-Marie LEYGONIE :

Une dizaine de sujets sont traités par la commission dont la réactivation de la participation citoyenne. Une réunion a eu lieu le 5 novembre avec une vingtaine de citoyens qui ont une fonction d'alerte (véhicules suspects, démarchage abusif, etc.) dans un objectif de prévention des cambriolages. La lutte contre les incivilités liées aux dépôts sauvages sera intégrée dans ce dispositif.

Nathalie DENIS explique que les poubelles de son quartier (impasse des Gouttes Servy) sont des bacs collectifs, qui sont visibles de la nationale. Des habitants d'autres communes déposent leurs poubelles dedans, sans respect pour les consignes de tri demandées par la CCPA. Les bacs sont alors refusés à la collecte et doivent être retriés par les riverains pour être ramassés. Une communication a été faite auprès des nouveaux arrivants.

Chani PETIT explique rencontrer les mêmes difficultés dans son quartier.

D'autres secteurs semblent concernés : chemin de la pénarde, chemin des lauriers.

La question est posée si ces dépôts sauvages sont en lien avec la déchèterie. Une hypothèse est avancée sur le fait que les habitants viennent en dehors des horaires de la déchèterie.

Une proposition de planter une haie est avancée pour diminuer la visibilité des bacs collectifs.

Jean-Marie LEYGONIE poursuit avec la mise en place de divers aménagements de sécurité en lien avec la mise à jour annuelle du plan de prévention et des mesures de sûreté de l'école du Chêne.

Frédérique MOULIGNEAU rappelle qu'une réunion est organisée la semaine prochaine avec le SYRIBT (syndicat de rivières) sur la réactivation du réseau Sentinelles.

Commission animation-associations – Evelyne GIRARDON :

La cérémonie du 11 novembre est prévue à 11h pour déposer une gerbe aux monuments aux morts. L'ensemble du conseil municipal est invité. La chorale et le conseil municipal des jeunes seront présents. Des invitations ont été faites à destination des écoles.

La préparation du téléthon du 3 et 4 décembre a démarré. Des animations seront organisées par des associations :

- vendredi soir : concours organisé par le club de tarot salle Gaston Braquet ;
- samedi : initiation et démonstration d'aïkido, zumba organisée par l'AFAC, vente de brioches par le club de rugby, match sans limites (tous les points s'additionnent) prévu avec le club de volley entre 14h et 17h. En lien avec le comité des fêtes, d'autres manifestations sont en train d'être calées par le foot en salle et les AJC Joggers de la Chouette ;
- dimanche : concours de coinche organisée par la Boule du Vieux Coq.

La fête des lumières du 8 décembre sera organisée avec les classes en 3 : repas saucisson chaud et patates. Le sou des écoles a prévu de vendre des lumignons à 17h30 avant de faire le tour du village à partir de 18h. La mairie va offrir des boissons chaudes, le restaurant « le Cambodge Gourmand » va préparer des spécialités culinaires asiatiques, une animation musicale (sono et/ou DJ) est en préparation.

CCAS – Baptiste GAUDELUS :

Une réunion a eu lieu le 24 octobre et a élu un nouveau vice-président (en remplacement de Guy COLENT) : Baptiste GAUDELUS.

Une première vague de livraison de l'OPAC a eu lieu en octobre (accession à la propriété). La deuxième vague de livraison des logements est prévue début décembre (locataires). Une réunion d'information est prévue le 22 novembre pour les nouveaux arrivants.

Le repas des aînés aura lieu le 5 mars 2023.

Afin de compenser la diminution d'activités de l'association « Le Lien Fleurinois », un partenariat avec la MJC a eu lieu et participer à un appel à projets de la MSA pour proposer des activités à destination des séniors : atelier mémoire et jeux de société.

A noter que la CCPA propose du sport santé à destination des seniors.

La prochaine réunion du CCAS est prévue en décembre.

Commission urbanisme –Elvine LEON :

Une commission urbanisme a eu lieu la semaine dernière.

Le permis de construire de l'extension de l'école du Chêne sera bientôt déposé : le délai sera de 5 mois d'instruction car soumis à une réglementation liée à l'accueil du public.

Une commission générale a eu lieu à la CCPA sur la présentation de la loi zéro artificialisation nette par le Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL). L'objectif est de diviser par deux la consommation foncière d'ici 2030. Pour information, le Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) actuel prévoit une consommation de 550 ha, alors que la consommation foncière est de 769 ha aujourd'hui. Avec la mise en place de cette nouvelle réglementation, la consommation foncière serait de 385 ha maximum. Le SOL souhaite réviser le SCOT actuel d'ici 2026.

Une réunion sera organisée en novembre pour démarrer le processus de révision du PLU.

Commission finances –Elvine LEON :

L'exercice budgétaire va bientôt démarrer pour le budget 2023 et des documents préparatoires seront transmis aux adjoints.

L'augmentation des prix de l'énergie suscite une inquiétude sur les prévisions budgétaires à venir : le SYDER annonce jusqu'à 300% de hausses. A ce jour, l'Etat ne prévoit pas de mettre en place un bouclier tarifaire pour les collectivités, comme celui qui pourrait être mis en œuvre pour les particuliers.

L'augmentation des prix va toucher également d'autres domaines, tels l'alimentation. A noter que l'actualisation des tarifs de la cantine faite en juillet permet de limiter les impacts, sans toutefois les compenser.

Isabelle MORESI estime qu'il est nécessaire d'avoir une vision à moyen terme, se donner les moyens aujourd'hui pour obtenir des économies plus tard.

Diogène BATALLA estime que les collectivités se doivent d'atteindre la sobriété énergétique. Une réflexion est à mener sur les travaux d'isolation.

Aymeric GIRARDON précise qu'une réflexion est en cours sur la gestion des températures de chauffage dans les salles de la commune.

Elvine LEON rappelle qu'un projet de pose de panneaux photovoltaïques est en cours sur le toit de la salle polyvalente. Jean-Marie LEYGONIE estime que c'est une opportunité pour tendre vers l'autoconsommation. Diogène BATALLA conclut à cette double possibilité, autoconsommation et réinjection dans le réseau.

Chani PETIT explique ne pas comprendre pourquoi la déchèterie reste allumée toute la nuit. Une demande d'explications sera faite à la CCPA.

Commission Voirie-Bâtiments/service technique – Aymeric GIRARDON :

Une première réunion en date du 14 octobre a permis de travailler sur la phase de l'avant-projet sommaire. Des modifications substantielles ont eu lieu pour intégrer les dépassements de budget. En effet, le projet présentait un excédent de 300 000 € HT et a pu être contenu à 1,1 millions d'euros HT comme prévu initialement. Une nouvelle présentation a eu lieu ce jour pour préparer le dépôt du permis de construire prévu en novembre.

Le SIEVA a prévu d'investir 220 k€ sur la commune en 2023 pour le renouvellement des canalisations d'eau potable. Les travaux sont prévus route de France, route de Pont de Dorieux, sous la nationale et font suite aux travaux engagés au Poteau et aux Tuilières.

Côté voirie, un petit aménagement est prévu rue Gabriel Combaudon, à la suite de la livraison des immeubles Mercier et Opac.

Le projet d'aménagement entre la rue Gabriel Combaudon et la montée du Chêne (jusqu'au portail de l'école) fera l'objet d'arbitrages financiers et s'étalera sur plusieurs années, incluant notamment des aménagements pour les cyclistes.

Questions diverses

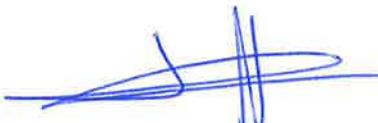
Diogène BATALLA explique avoir reçu en entretien un des deux agents en arrêt maladie le mois dernier. Cet agent n'a pas mentionné d'insultes ou de hausse de ton de la part du Maire. L'incident soulevé lors du conseil municipal du 19 septembre est donc clos.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire, déclare la session close.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

La séance est levée à 21h50

Le Maire
Diogène BATALLA



La secrétaire de séance
Chani PETIT



Date de publication de ce procès-verbal sur le site internet de la commune : 18/10/2023